



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique sera ouverte en mairie de Lignareix, pendant 32 jours consécutifs, du 17 novembre au 18 décembre 2015 inclus, sur la demande présentée par Monsieur le gérant de la société FARGES MATERIAUX ET CARRIERES relative au renouvellement et à l'extension de l'autorisation d'exploiter la carrière située aux lieux-dits Les Combes et les Plats sur le territoire de la commune de Lignareix.

Cette demande, sollicitée pour une durée de 30 ans, porte sur une superficie totale de 248 759 m² dont 94 892 m² pour l'extension. 64 605 m² de la surface totale ne seront pas exploités mais conservés en l'état. L'exploitation portera sur une production moyenne de 150 000 t/an et une production maximale de 250 000 t/an.

Elle relève de la nomenclature des installations classées pour les activités suivantes :

Rubrique	Activité	Régime	Volume
2510.1	Exploitation de carrières	A	248 759 m ² 250 000 t/an au maximum
2515.1.a	1. Installation fixe de traitement des matériaux a) la puissance installée des installations étant supérieure à 550 kW	A	696 kW
2760.3	Installation de stockage de déchets inertes	E	Stériles de la carrière mise en vers hors emprise extraction – non utilisés dans le cadre de la réglementation

A (autorisation) et E (Enregistrement)

Monsieur Jean-Paul Baudet, enseignant en génie civil retraité, est désigné commissaire enquêteur titulaire par le tribunal administratif de Limoges et Monsieur Lucien Brousse, directeur des ressources humaines à la direction départementale de la poste de la Corrèze, retraité, est désigné commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public en mairie de Lignareix, pendant la durée de l'enquête, du 17 novembre au 18 décembre 2015 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- les mardi et vendredi de 13h30 à 17h.

La mairie sera exceptionnellement ouverte au public le samedi 5 décembre 2015 de 9h30 à 11h30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Lignareix ou les adresser par correspondance à Monsieur Jean-Paul Baudet, commissaire enquêteur, à la mairie de Lignareix (code postal : 19200).

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Lignareix pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le mardi 17 novembre 2015 de 14h à 17h ;
- le vendredi 27 novembre 2015 de 14h à 17h ;
- le samedi 5 décembre 2015 de 9h30 à 11h30 ;
- le mardi 8 décembre 2015 de 14h à 17h ;
- le vendredi 18 décembre 2015 de 14 à 17h.

À l'issue de l'enquête, un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposé à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'urbanisme et du cadre de vie) et à la mairie de Lignareix pour y être tenu sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la société FARGES MATERIAUX ET CARRIERES, Monsieur Xavier Farges, gérant, à l'adresse suivante : 35 Rue Joseph Vachal BP 24 – 19400 Argentat (tel : 05 55 28 10 40, email : farges@batiland.fr).

À l'issue de la procédure réglementaire, le préfet de la Corrèze statuera par voie d'arrêté préfectoral. La décision susceptible d'intervenir est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que l'arrêté préfectoral statuant sur la demande seront publiés sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante :

<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis>

Tulle, le 26 OCT. 2015

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le directeur des relations avec les
collectivités locales

Claudine LAFARGE